



2024 / 38

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique **LE VINGT-HUIT MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE A DIX-NEUF HEURES** sous la présidence de **Monsieur André POINTET**

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs

ARNAULT Jacqueline - BRUNIER Thierry - BRUNOD Aurore - COLLIARD Dominique - DUNAND François - GERMANAZ Sylvie - GROGNIET Jean-Christophe - GROS Claudine - JAY Hélène - KALIAKLOUDAS Evelyne - MARTINET-BON Françoise - MATHIS Marc - MIBORD Josiane - MORARD Ghislaine - MORIN Jean Yves - POINTET André - RELIER Annie - RICHIER Maryse - ROUX MOLLARD Alain - VICHARD Daniel - VORGER Jean-Michel

**POUVOIR** : M. COLLOMB Daniel à M. COLLIARD Dominique

**EXCUSES** : M. GSELL Bernard  
M. GUILLARD Paul

**Date de Convocation** :  
21 mars 2024

**Nombre de conseillers** :  
En exercice : 24  
Présents : 21  
Votants : 22

Madame Hélène JAY est désignée Secrétaire de Séance.

### **Objet** : Adoption des budgets primitifs 2024 – Budget Centre Aquatique

Le Président résume les orientations générales du budget Centre Aquatique et procède à leur lecture par chapitre

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 197 343.17 €	1 197 343.17 €
Investissement	1 214 127.83 €	1 214 127.83 €

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2322-1, L2312-2 à L2312-14, et L5211-

**Vu** les instructions budgétaires M57,

**Vu** l'avis des commissions finances des 12 et 19 mars 2024,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le budget primitif Centre Aquatique 2024 tel que présenté.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
22			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le Président,

  
André POINTET

